

COMITE SYNDICAL

Réunion du 09 mars 2026

2026-26 – Lancement de la première étape de l'offre « Intelligence artificielle »

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS (12) :

Mme Denise RENAUD

M. Guillaume ARNAUD, M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Manuel GUIBERT, M. Eric HERVOUET, M. Judicaël LAMY, M. Patrice PAGEAUD, M. Guy PLISSONNEAU, M. Thierry RICARDEAU, M. Yann THOMAS (1^{er} Vice-Président), M. Sébastien VERDON.

POUVOIRS (4) :

Mme Isabelle MOINET donne pouvoir à M. Guillaume ARNAUD,

M. Alain CAREIL donne pouvoir à M. Yann THOMAS,

M. Xavier SARRY donne pouvoir à M. Judicaël LAMY

M. Yannick SOULARD donne pouvoir à M. Jean-Luc GAUTRON

Votants : 16

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (11) :

Mme Isabelle MOINET, Mme Corinne POTHIER, Mme Nadia RABREAU.

M. Alain CAREIL, M. Thomas GISBERT, M. Rémi PASCREAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Frédéric PORTRAIT, M. Xavier SARRY, M. Yannick SOULARD, M. Patrick VILLALON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yann THOMAS

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame Angélique JOLIVET-CHARBONNEAU, Directrice Générale des Services d'e-Collectivités,
Madame Sandrine BRIAUD, Responsable de la cellule Méthode, Projets, Accompagnement,
Madame Mathilde MANDIN, Chargée de support logiciels métiers.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

2026-26 – Lancement de la première étape de l'offre « Intelligence artificielle »

Le Président expose :

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des collectivités des Pays de la Loire dans leur transformation numérique, e-Collectivités veille à anticiper les évolutions technologiques majeures et à structurer des réponses adaptées aux besoins des élus et des agents.

L'intelligence artificielle (IA) connaît un développement rapide et diffuse déjà dans les pratiques professionnelles des collectivités (rédaction, synthèse, analyse documentaire, communication, appui à la décision), souvent sans cadre formalisé.

L'enquête conduite auprès des adhérents en novembre dernier, ayant recueilli plus de 1 150 réponses, a mis en évidence :

- une attente forte d'information et d'acculturation ;
- un besoin d'usages concrets adaptés aux métiers territoriaux ;
- la nécessité d'un accompagnement intégrant les exigences du RGPD, de la cybersécurité et du numérique responsable.

Il apparaît nécessaire que le syndicat se positionne sur ce sujet afin d'accompagner les collectivités dans une appropriation maîtrisée de ces outils.

La présente délibération vise à lancer une première étape centrée sur l'acculturation des adhérents et la montée en compétence interne, en vue de structurer ultérieurement une offre plus opérationnelle.

Périmètre de la première étape (2026)

Il est proposé de lancer, en 2026, une première étape centrée sur :

1. Un programme de webinaires de sensibilisation

Organisation régulière de webinaires à destination des collectivités adhérentes, portant notamment sur :

- les enjeux et limites de l'intelligence artificielle ;
- les cas d'usage par métiers ;
- les risques et précautions en matière de protection des données et de sécurité ;
- le partage de retours d'expérience.

Ces webinaires sont inclus dans l'adhésion et accessibles sans surcoût.

2. Un accompagnement externe pour structurer l'offre

Afin de garantir un niveau d'expertise adapté et de sécuriser la démarche, e-Collectivités pourra s'appuyer sur un prestataire spécialisé, dans le respect des règles applicables en matière de commande publique.

Cet accompagnement visera :

- l'animation initiale des actions de sensibilisation ;
- la structuration des contenus ;
- la montée en compétence progressive des équipes du syndicat afin d'en assurer l'autonomie.

Phase expérimentale et évaluation

Les actions conduites en 2026 seront mises en œuvre à titre expérimental. Elles permettront :

- d'ajuster les modalités d'intervention ;
- d'identifier les cas d'usage prioritaires ;
- de consolider un cadre de bonnes pratiques intégrant RGPD, cybersécurité et numérique responsable.

Un bilan sera présenté au Comité syndical, en vue d'une éventuelle structuration d'une seconde étape plus opérationnelle.

Évolutions ultérieures (hors périmètre de la présente délibération)

À l'instar des autres offres de service du syndicat, l'offre « Intelligence artificielle » pourra, à l'issue de cette première phase et sous réserve de décisions ultérieures, se structurer autour de plusieurs volets complémentaires, notamment :

- un volet sensibilisation et formation chez nos adhérents ;
- un volet d'accompagnement méthodologique et juridique (cadre d'usage, chartes, bonnes pratiques) ;
- un volet outils et solutions opérationnelles adaptées aux besoins métiers.

Ces évolutions feront, le cas échéant, l'objet de délibérations spécifiques.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le lancement, en 2026, de la première étape de l'offre « Intelligence artificielle » d'e-Collectivités reposant sur un programme de webinaires de sensibilisation et sur un accompagnement par un prestataire visant la montée en compétence et l'autonomisation progressive des équipes d'e-Collectivités ;
- Décide d'approuver les modalités de tarification des webinaires ;
- Autorise le Président à mettre en œuvre cette offre.

ADOPTÉ à l'unanimité des voix exprimées :

Date du vote : 09/03/2025

Votants : 16

Voix totales : 16

Voix exprimées : 16

Non Votés : 0

1 – Pour : 16 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Le Président, Éric HERVOUET